



PROCÉDURE D'ADHÉSION AU RÉSEAU CENTRES DE SOINS FAUNE SAUVAGE

Vous avez souhaité adhérer au Réseau Centres de Soins Faune Sauvage. Ce dossier a pour objectif de mieux vous connaître.

Le Réseau Centres de Soins Faune sauvage est une association ayant pour mission de proposer une aide bienveillante aux centres de soins de la faune sauvage, favoriser l'évolution de leurs pratiques et de faciliter les relations entre eux. Nous connaissons bien les difficultés des centres et nous souhaitons imaginer pour eux et avec eux un modèle économique moins précaire.

Nous demandons à nos adhérents de partager ces objectifs et l'éthique présentée dans notre charte.

Il est important que nous disposions d'un maximum d'éléments sur votre structure afin de connaître vos moyens et votre fonctionnement mais aussi vos besoins réels et vos attentes. Ces éléments sont identiques à ceux que nous demandons à nos adhérents. S'il vous est trop difficile d'en donner certains, précisez-le simplement.

Seuls les centres de soins disposant d'une autorisation d'ouverture et d'un capacitaire pourront devenir membres du Réseau. Les centres de soins en cours de création sont toutefois les bienvenus, ils pourront bénéficier de conseils, d'écoute et d'accompagnement, mais ne pourront pas devenir membre tant que le centre de soins n'est pas officiellement ouvert.

COMMENT SERA TRAITÉ VOTRE DOSSIER ?

Le coordinateur du Réseau vérifiera la complétude du dossier et la présence de l'ensemble des documents. Si l'ensemble des données permet une première validation de votre dossier, une délégation du Réseau, composée de membres du CA et du coordinateur, se déplacera dans votre structure à une date convenue, pour vous rencontrer, prendre connaissance de vos installations, de vos projets et de vos attentes. Il sera défini, lors de cette rencontre, si vous souhaitez bénéficier ou non de conseils et d'accompagnement pour l'évolution de votre centre.

Suite à cette rencontre, votre dossier sera présenté au prochain CA, pour étude avant de pouvoir vous donner une réponse. Si cette dernière est négative, nous reviendrons vers vous pour vous expliquer ce refus et revoir avec vous les points défailants si vous le souhaitez, et réfléchir ensemble à une évolution possible. Cela ne nous empêchera pas de continuer à échanger ensemble par la suite.





PRINCIPE D'AGRÉMENT PROVISOIRE

Conformément à nos statuts, si votre dossier est accepté par le CA, et que votre adhésion est votée en son sein, vous obtiendrez un agrément valable pour une période limitée, définie par le Règlement intérieur, à partir de la date de décision en conseil d'administration.

Pendant cette période, vous jouerez des droits tels que définis dans le règlement intérieur.

Cette période a pour objectif d'aider le membre à s'intégrer pleinement dans l'association et à combler ses lacunes éventuelles avec l'aide des membres en place. Au terme de cette période, l'association et le membre sont tenus de réaliser un bilan qui sera présenté au conseil d'administration qui se prononcera sur un agrément définitif ou un nouvel agrément provisoire, non renouvelable.

CE QUE NOUS ATTENDONS D'UN NOUVEAU MEMBRE

- Respecter la charte, le règlement intérieur et les statuts de l'association
- Transmettre les données et bilans annuels concernant les entrées/sorties d'animaux en détresse au moins un mois avant l'assemblée générale
- Collaborer avec les autres centres de soins et l'équipe du Réseau avec bienveillance et convivialité

DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

Si votre centre est ouvert :

- Autorisation d'ouverture
- Certificat(s) de capacité (pour la France)
- Compte de résultat de l'année N-1, s'il y a lieu
- Bilan comptable au 31/12 de l'année N-1, s'il y a lieu



Dans tous les cas :

- Charte du Réseau signée
- Plan détaillé de votre centre de soins avec photos de vos installations : infirmerie, salle de soins, installations de réhabilitation (en l'absence de plan, photos détaillées des installations)

Comment envoyer le dossier ?

Par mail ou par Wetransfer, au format que vous souhaitez, à l'adresse : direction@reseau-soins-faune-sauvage.com

Pensez à remplir également les DEUX questionnaires en ligne :

- Dossier d'adhésion pour étude au CA : <https://forms.gle/3L3zgZmu5opyXf5G9>
- Dossier d'informations complémentaires pour archives Réseau (envoyé en même temps que le dossier d'adhésion) : <https://forms.gle/JvrGh4a4UHS1vwHh7>

Un envoi postal n'est pas souhaitable, pour des raisons logistiques et écologiques, mais reste possible si votre situation l'exige, à l'adresse suivante :

Réseau Centres de soins faune sauvage, 8 rue Pujos, 17300 Rochefort

